

# Soutien au commerce et à l'artisanat

## CA DE FORBACH PORTE DE FRANCE

### Présentation du dispositif

Le dispositif de soutien au commerce, à l'artisanat et aux services de proximité et de centre-ville.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Sont éligibles les entreprises exerçant leur activité au sein d'un local commercial dédié, situé en centre-ville, centre-bourg, ou présentant un caractère de proximité :

- accueillant une clientèle composée majoritairement de particuliers.
- inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers ou au Centre de Formalité des Entreprises (Fiche INSEE) pour les microentreprises.

##### — Critères d'éligibilité

Pour être éligibles, les entreprises doivent aussi:

- réaliser un chiffre d'affaires inférieur à 5 000 000 € HT. Les entreprises réalisant un chiffre d'affaires compris entre 1 M€ HT et 5 M€ HT doivent justifier de leur indépendance capitalistique à l'égard d'entreprises dites « partenaires » au sens de l'article 3 de la Commission Européenne.
- être à jour de leurs obligations sociales et fiscales et présentant une situation économique et financière saine.

#### Pour quel projet ?

##### — Dépenses concernées

Investissements éligibles :

- Travaux de rénovation extérieure du local (façade, vitrine, enseigne, signalétique, terrasse,...)
- Travaux de rénovation intérieure du local, de mise aux normes et d'accessibilité
- Modernisation de l'outil de production (machines, appareils, caisse enregistreuse, matériels et logiciels informatiques dédiés à l'activité, site internet, outils et applications « cross canal » pour le développement du commerce en ligne, ...)
- Modernisation du mobilier commercial (comptoir, banquettes, présentoirs, ...)
- Sécurisation du local (grille de sécurité, porte blindée, alarme, télésurveillance, ...)

#### Quelles sont les particularités ?

##### — Entreprises inéligibles

Ne sont pas éligibles au dispositif les entreprises :

- ayant déjà bénéficié du dispositif : Un délai de carence de 6 ans s'applique à compter de la notification de la décision du Comité de Pilotage avant le dépôt d'une nouvelle demande.
- situées en zones périphériques urbaines.
- exerçant une activité libérale (cabinets d'infirmiers, spécialistes, ...), à l'exception des pharmacies.

#### — Dépenses inéligibles

Ne sont pas éligibles :

- travaux de rénovation déjà éligibles au dispositif départemental AMIE57 (Aide Mosellane à l'Investissement des Entreprises) lorsque l'entreprise peut y prétendre
- matériel destiné à être utilisé en dehors du local (véhicules, équipement mobile, ...)
- fournitures ou petits accessoires
- matériaux et outillages : Seuls sont éligibles les travaux effectués par une entreprise qualifiée.
- équipements financés en crédit-bail (leasing)

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

La subvention représente 20 % de l'investissement HT avec 8 000 € maximum de subvention par entreprise.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

#### — Après de quel organisme ?

Le dépôt des dossiers peut se faire soit au format papier au siège de la Communauté d'Agglomération, soit sous forme dématérialisée : [developpement-economique@agglo-forbach.fr](mailto:developpement-economique@agglo-forbach.fr).

#### — Éléments à prévoir

Se munir d'une copie numérique des éléments suivants :

- K-Bis de moins de 6 mois
- Bilan et compte de résultat (pour les entreprises nouvellement créées, plan de financement et compte de résultat prévisionnel à 3 ans)
- RIB de l'entreprise
- Factures et/ou devis dans l'ordre d'inscription du tableau récapitulatif du fichier « Demande de soutien au commerce ». De préférence, scanner les documents sous un seul fichier PDF.

---

## Critères complémentaires

- Données supplémentaires
  - › Situation - Réglementation
    - › A jour des versements fiscaux et sociaux
    - › Situation financière saine
  - › Lieu d'immatriculation
    - › Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
    - › Immatriculation au Répertoire des Métiers

---

## Organisme

### CA DE FORBACH PORTE DE FRANCE

- **Hôtel Communal**  
110, rue des Moulins  
CS 70341  
57608  
Téléphone : 03 87 85 55 00